

NEWSLETTER VACCINATION



ACTU DE LA NEWSLETTER

**Les différents vaccins
disponibles
(page 2)**

**La réglementation et les
risques encourus
(page 4)**

**Réticences et méfiance à la
vaccination
(page 6)**

**Les rappels de vaccin
(page 8)**

**Pour aller plus loin
(page 10)**

UNE COUVERTURE VACCINALE EN NETTE AUGMENTATION

Etude Santé Publique France

En 2022, Santé Publique France a comparé les couvertures vaccinales des nourrissons et a constaté une augmentation de la vaccination, notamment pour le vaccin contre le méningocoque C (+3,8 points), mais aussi pour le vaccin hexavalent (+0,6 points) et le vaccin contre le pneumocoque (+0,1 points). La vaccination contre le HPV est elle aussi en nette augmentation avec +5,2 points.

Depuis l'arrivée du Covid-19, les autres vaccinations ont été mises en arrière plan afin de concentrer les efforts sur la vaccination contre la Covid-19.

Nous profitons donc de cette newsletter afin de refaire le point sur les différents vaccins disponibles, la réglementation, les freins à la vaccination et les rappels de vaccin.

LES DIFFÉRENTS VACCINS DISPONIBLES

Vaccin	Injection
Coqueluche	2 mois, 4 mois, 11 mois, 6 ans, 11-13 ans, 25 ans
Diphtérie, tétanos, poliomyélite	2 mois, 4 mois, 11 mois, 6 ans, 11-13 ans, 25 ans, 45 ans, 65 ans
Fièvre jaune	Obligatoire pour les résidents de la Guyane âgés de plus de 12 mois Obligatoire pour les personnes y séjournant
Grippe Saisonnière	1 vaccin tous les ans après 65 ans
Infection invasive à Haemophilus Influenzae	2 mois, 4 mois, 11 mois
Hépatite A	Recommandée pour : <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes accueillis dans les établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapées • Les patients atteints de mucoviscidose et/ou de pathologie hépatobiliaire susceptible d'évoluer vers une hépatopathie chronique (notamment dues au virus de l'hépatite B, de l'hépatite C ou à une consommation excessive d'alcool) • Les enfants, à partir de l'âge d'un an, nés de familles dont l'un des membres (au moins) est originaire d'un pays de haute endémicité et qui sont susceptibles d'y séjourner • Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH).
Hépatite B	2 mois, 4 mois, 11 mois + personnes à risque élevé d'exposition

Vaccin	Injection
Leptospirose	La vaccination peut être proposée pour les personnes susceptibles d'être en contact avec un environnement contaminé du fait de la pratique régulière et durable d'une activité de loisir exposant spécifiquement au risque
Infections invasives à méningocoque (IIM)	5 mois, 12 mois
Infections à papillomavirus humains (HPV)	De 11 à 14 ans, avec un rattrapage jusqu'à 19 ans (inclus) et recommandé pour les hommes ayant relation avec d'autres hommes jusqu'à 26 ans
Infections à pneumocoque (IP)	2 mois, 4 mois, 11 mois
Rage	Recommandée pour les chiroptérologues et les personnes régulièrement exposées aux virus de la rage des chauves-souris en France métropolitaine
Rougeole, oreillons, rubéole	12 mois, 16-18 mois
BCG / Tuberculose	1 mois
Varicelle	Recommandée pour : <ul style="list-style-type: none"> • Les adolescents âgés de 12 à 18 ans n'ayant d'antécédents clinique de varicelle • Les femmes en âge de procréer ou ayant un projet de grossesse ou à la suite d'une grossesse sans antécédent clinique de varicelle • Toute personne sans antécédent de varicelle et dont la sérologie est négative, en contact étroit avec des personnes immunodéprimé • Les personnes en attente de greffe, dans les six mois précédant une greffe d'organe solide, sans antécédent de varicelle

REGLEMENTATION

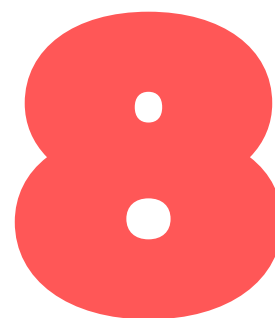
LES ENFANTS



Recommandation



Obligation



Depuis le 1er janvier 2018, huit vaccinations, auparavant recommandées sont devenues obligatoires : il s'agit des vaccinations contre la coqueluche, les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, l'hépatite B, les infections à pneumocoque, les infections invasives à méningocoque de séro groupe C, la rougeole, les oreillons et la rubéole ; soit un total de 11 vaccinations obligatoires si on ajoute les 3 autres vaccinations qui étaient déjà obligatoires (diphtérie, tétanos et poliomyélite). Ces 11 vaccinations sont pratiquées, sauf contre-indication médicale reconnue (voir tableau 4.12), dans les 18 premiers mois de l'enfant selon le présent calendrier et sont exigibles, pour l'entrée ou le maintien en collectivité (crèche, école, garderie, colonies de vacances...), pour tout enfant né à compter du 1er janvier 2018

CAS PARTICULIER

- **Professionnels de santé et étudiants** : immunisation obligatoire contre la tuberculose, le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite et l'hépatite B.
- **Professions particulières** : les personnels de laboratoire, les égoutiers, les vétérinaires, les personnels travaillant dans les transports sanitaires, dans l'alimentation, les thanatopracteurs (métier consistant à prodiguer les soins de conservation aux défunts), les personnels des établissements médico-sociaux... sont soumis à des obligations vaccinales particulières.

RISQUES ENCOURUS



En dehors des situations exceptionnelles (contre indications), la non vaccination entraîne la responsabilité du professionnel et peut faire l'objet de sanction disciplinaire



La production d'un faux certificat médical constitue un délit sanctionné par une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45000 euros d'amende (article 441-1 du code pénal)



Exposition au fait que les enfants ne soient pas admis ou maintenus en collectivité

Plus de sanction spécifique liée au refus de vacciner mais infraction générale du code pénal relative aux atteintes aux intérêts de l'enfant

CAUTION!

RETICENCE ET MÉFIANCE À LA VACCINATION



"La vaccination est vue comme un acte médical perçu comme l'introduction d'une maladie, d'un corps étranger chez un sujet sain"

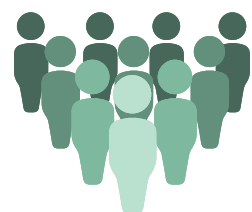
Ketterer F, 2013

LES 5 RÉSISTANCES PRINCIPALES

L'opposition vient principalement de la remise en cause de l'obligation vaccinale par l'Etat

- 1** **Recul des maladies infectieuses** : la perception du risque de contracter la maladie est moindre et expliquerait une partie de la résistance à la vaccination
- 2** **L'évolution du cadre thérapeutique** : mise en avant de la responsabilité des individus, injonction à être entrepreneure de sa propre vie
- 3** **Menace vis à vis de l'état**: les scandales sanitaires, l'individualisme des sociétés occidentales modernes et le libre-arbitre individuel viennent s'opposer à la dimension collective de la recommandation ou de l'obligation vaccinale
- 4** **Traitement médiatique des accidents**: forte médiatisation d'effet secondaire sans preuve scientifique, surévaluation de la réalité d'un phénomène
- 5** **Mouvements anti-vaccinaux et visibilité croissante**: internet constitue une fenêtre d'exposition de grande ampleur pour la mouvance anti-vaccinale, alors que la proportion de personnes y recherchant des informations de santé est en constante augmentation

Les réticences à la vaccination ne se distribuent pas socialement au hasard : elles se retrouvent plus souvent chez les plus de 50 ans, les femmes, les personnes ayant fait des études supérieures, ainsi que celles se faisant soigner par acupuncture ou homéopathie (Nicolay N, 2006). Les personnes réticentes ont plus souvent un médecin qui ne leur recommande pas la vaccination (Baudier F, 2005).



ÉLÉMENTS POUR LES MÉDECINS POUR UNE ATTITUDE ADÉQUATE FACE À LA VACCINATION

1

Les médecins doivent être eux-mêmes bien informés, avoir une analyse critique des différentes vaccinations, pertinentes ou optionnelles, et de leur efficacité pour la société

2

La recommandation d'un professionnel de santé demeure un élément déterminant dans l'acceptation de la vaccination des parents et des patients

3

C'est au médecin d'ouvrir le dialogue avec le patient sur le sujet. Pour être constructif, il doit tenir compte des attitudes et des croyances des patients face à la maladie considérée et à la vaccination correspondante. C'est sur cette base qu'il sera possible d'adopter une démarche pédagogique, pour tenter de répondre à ses doutes et ses inquiétudes

4

Face à l'individualisme montant, il est nécessaire de rappeler que le bénéfice de la vaccination ne concerne pas uniquement les individus



RAPPEL DE VACCIN: COMMENT NE PAS LES OUBLIER?



« Avoir ses vaccins à jour », ou « être à jour de ses vaccins », c'est avoir fait les vaccins nécessaires qu'ils soient obligatoires ou recommandés en fonction de son âge, de sa situation et avec le bon nombre d'injections pour être protégé



Contrairement à ce que l'on peut penser, il n'est pas nécessaire de tout recommencer si l'on a oublié un ou plusieurs rappels. Il suffit simplement de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue : c'est ce qu'on appelle le « rattrapage vaccinal ».



LES SOLUTIONS



Pour toujours savoir où vous en êtes avec vos vaccinations, consultez votre médecin traitant en emportant avec vous votre carnet de vaccination ou votre carnet de santé, ou celui de votre enfant. Faites bien noter tous les vaccins faits à chaque consultation. Ainsi, vous saurez précisément contre quelles maladies infectieuses et à quelle date vous avez été vacciné(e), si vous êtes « à jour » ou si vous devez faire un « rattrapage ».



Site internet: <https://www.mesvaccins.net/>



- Obtenez des conseils personnalisés sur les vaccins et les voyages
- Outils d'aide à la décision mis à jour en continu par des experts
- Trois outils principaux:
 - Prévention des infections
 - Projet de voyage
 - Carnet de santé numérique

Ne perdez plus la trace de vos vaccins

Enregistrez facilement vos vaccins reçus et consultez-les à tout moment.

Découvrez quels vaccins vous sont recommandés

Renseignez votre âge, votre sexe et complétez un questionnaire santé pour obtenir les vaccins qui vous sont recommandés par les autorités sanitaires.

Obtenez la date de votre prochain vaccin

En fonction de vos vaccins reçus, de votre âge et de votre profil santé, MesVaccins.net détermine la date de votre prochaine vaccination à réaliser.



N'oubliez pas de vous faire vacciner

Choisissez d'être prévenu par email quelques jours avant la date de votre prochain vaccin grâce à un système de rappels.

Partagez votre carnet de vaccination électronique avec un professionnel de santé

Choisissez de donner accès à votre carnet de vaccination électronique aux professionnels de santé de votre choix. Un professionnel de santé peut valider vos vaccins reçus afin de les officialiser.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vaccination info service: <https://vaccination-info-service.fr/>

Calendrier vaccinal 2022:

- https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_21avril22.pdf
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

Mes vaccins: <https://www.mesvaccins.net/>